



## CONSEIL DE L'EUROPE

### CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

#### *QUINZIEME REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE*

#### *Paysages durables et économie*

#### *De l'incalculable valeur naturelle et humaine du paysage*

Urgup, Nevşehir, Turquie  
1-2 octobre 2014

---

#### Les valeurs du paysage

Yves Luginbühl, directeur de recherche émérite au CNRS, UMR LADYSS, France

L'approche économique du paysage s'inscrit dans la catégorie des mesures d'évaluation économique des aménités. Elle suppose que le paysage contient une valeur ou des valeurs que la décision politique doit prendre en compte pour agir en faveur de sa protection, sa gestion ou son aménagement, comme le précise la Convention Européenne du Paysage. Cependant, l'attribution d'une ou de valeurs au paysage ne va pas de soi. Les valeurs renvoient aux représentations sociales des paysages que les acteurs de la société se construisent du paysage ou de leurs perceptions (comme l'indique la définition du paysage dans la Convention Européenne du Paysage), alors que l'économie classique cherche à évaluer en termes monétaires cette aménité, ce qui pose d'importants problèmes, les aménités et notamment le paysage font partie des biens non marchands.

Il faut donc s'entendre sur ce que signifie la valeur d'un paysage et sur ce que celle-ci peut entraîner dans les procédures d'action politique. Le présent article fera tout d'abord le point sur les types de valeurs que les sociétés attribuent aux paysages, en plongeant dans l'histoire, car ces valeurs ont été élaborées en effet dans l'histoire des rapports des sociétés à la nature. Dans un second temps, le texte examinera comment il est possible d'évaluer le prix d'un paysage à travers les approches de la discipline économiste, ce qui conduit d'ailleurs à renouveler les approches du paysage en le considérant du point de vue du bien-être ou du mal-être que les paysages procurent aux sociétés. Rappelons ici que le bien-être fait partie des apports du paysage selon le préambule de la Convention Européenne du Paysage : « *Persuadés que le paysage constitue un élément essentiel du bien-être*

*individuel et social, et que sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun. ».*

## I. Qu'entend-on par valeurs du paysage ?

Les dictionnaires courants et en particulier le Trésor de la langue française fournit quelques définitions du terme valeur :

La valeur est tout d'abord le prix que l'on est prêt à mettre pour un bien. Quelle signification cette définition a-t-elle pour un paysage ? Il s'agit de la conception des théories de l'économie « classique » : le prix d'un paysage, tel que certaines méthodes l'évaluent. Il s'agit ensuite de la mesure d'une grandeur, d'une quantité variable ; par exemple : l'altitude du Mont Everest, 8800 mètres, lui permet d'être inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial au titre de sa beauté naturelle exceptionnelle qui comprend son altitude ou son ampleur.

La troisième signification est celle de sa qualité ou son importance, estimée par un jugement subjectif : le paysage que j'aime en tant qu'individu, et seulement en tant qu'individu, car l'on ne peut estimer un bien collectif comme l'est le paysage uniquement à travers l'évaluation qu'en fait un individu isolé. Il est essentiel de s'en remettre à la collectivité ; c'est en tout cas l'avis du géographe Elisée Reclus qui assimilait le paysage à une « œuvre commune » dans laquelle chaque individu reconnaissait sa propre action. La valeur peut être également l'importance ou la portée d'une chose : le paysage est important et a donné lieu à des lois nationales et à la Convention Européenne du Paysage. Pour qui ? Pour les populations, Pour quoi ? Pour leur bien-être.

Ensuite il s'agit du caractère ou de la qualité de ce qui est désiré, estimé parce que donné et jugé comme objectivement désirable ou estimable ; le paysage est-il inséparable du désir ? On peut en effet considérer que le paysage fait partie des désirs de l'homme, à condition toutefois que ce paysage-là soit satisfaisant. Comme il existe des paysages considérés comme dégradés, ceux-ci ne seront pas alors désirés, mais plutôt rejetés par les sociétés.

Enfin la valeur peut être ce qui est beau, bien, vrai, juste. Le paysage est-il beau, bien, vrai, juste ? Là également, tout dépend de la nature des paysages et si l'individu ou le groupe social se trouve confronté à un paysage malsain, il ne le considérera pas beau, ni bien, ni vrai, ni juste, en particulier si ce paysage exprime l'injustice sociale comme certains paysages de banlieues urbaines.

Quelques auteurs ont cherché à analyser le sens du mot valeur ; comme André Malraux qui écrit : *« Valeurs esthétiques, morales, sociales; valeurs absolues, relatives; valeurs communes, humaines, individuelles, universelles; valeurs d'un milieu, d'une société, d'une époque; valeurs de (la) gauche; hiérarchie, changement, crise, effondrement, transmutation des valeurs; système de valeurs; avoir des valeurs; avoir les mêmes valeurs. Devant le charnier des valeurs mortes, nous découvrons que les valeurs vivent et meurent en liaison avec le destin. Comme les types humains qui expriment les plus hautes d'entre elles, les valeurs suprêmes sont des défenses de l'homme »<sup>1</sup>.*

Louis Lavelle a également publié un « Traité des valeurs » où il livre les réflexions suivantes : *« Toute valeur, quelle qu'elle soit, est indivisiblement l'objet d'un désir et l'objet d'un jugement; le désir est le moteur, mais le jugement en est l'arbitre. Et les théories de la valeur s'opposent entre elles par la prééminence qu'elles accordent soit au désir, soit au jugement dans la constitution de la valeur. Mais la valeur réside dans leur union et, si l'un ou l'autre de ces facteurs manquent*

---

<sup>1</sup> André MALRAUX, *Les voix du silence*, Editions Gallimard, 1951, p. 631

la **valeur** s'écroule. »<sup>2</sup>. Par ailleurs, il précise : « *L'acte de participation, en me posant moi-même comme être particulier, c'est-à-dire capable de réflexion, pose par conséquent le monde comme porteur de sens. C'est justement dans notre expérience quotidienne du monde, par l'analyse que nous en faisons, que la valeur nous est témoinnée. Ainsi, pour Lavelle, le point de départ de la métaphysique est concret : le réel suscite une émotion, un « frémissement » qui révèle une intuition de l'être, une expérience pure. Cette dernière est le témoignage, pour Lavelle, de la participation à l'absolu, qui est un acte toujours renouvelé, consenti et creusé par la réflexion.* ». Cette réflexion renvoie à la question de l'acte de participation qui est inscrit au cœur de la Convention Européenne du Paysage. Il y fait allusion à l'expérience quotidienne du monde et à la nécessaire réflexion qui nous ramène ainsi à la responsabilité – ses droits et ses devoirs – du citoyen et des pouvoirs politiques dans leurs actions à l'égard du paysage.

## II. Les sociétés européennes attribuent des valeurs aux paysages

Ces valeurs appartiennent à divers domaines de signification qui ne sont pas indépendants et ont évolué dans l'histoire, notamment lors des grandes crises qui ont touché l'Europe : la crise de la fin du Moyen Âge, celle du 18<sup>ème</sup> siècle, celle, actuelle, de la fin du 20<sup>ème</sup> siècle et du début du 21<sup>ème</sup> siècle.

### 1) Quelles sont ces valeurs ?

La première valeur attribuée au paysage est-elle une **valeur d'usage économique** (assurer la survie de l'individu et du groupe, en particulier chez les chasseurs-cueilleurs de la préhistoire) ? On peut dire en effet que le paysage est le produit des usages que l'homme et les sociétés font de la nature et que les paysages préhistoriques constituent effectivement la marque de la recherche de conditions de survie, la nature fournissant de quoi se nourrir, se vêtir, s'abriter, se chauffer, se défendre... il s'agit d'une valeur d'usage, certes, mais immédiatement, une autre valeur apparaît :

- 2) La **valeur symbolique** : l'homme préhistorique voit dans le spectacle de la nature la manifestation des dieux ou d'êtres surnaturels auxquels il consacre une croyance.
- 3) La **valeur esthétique** : quand apparaît-elle ? Certaines théories n'admettent pas de valeur esthétique du paysage avant l'apparition du mot ; et les peintures rupestres ? Par exemple la grotte de Lascaux ou Chauvet en France, d'Altamira en Espagne, l'implantation des temples et théâtres antiques comme Taormina ou Delphes, situés dans des sites où le fond de scène est le paysage, etc. ...
- 4) Les peuples nomades ont construit une **esthétique du pastoralisme** qui a perduré pendant des siècles et qui encore en vigueur aujourd'hui.

Et d'une manière générale, il est difficile de séparer les diverses valeurs (usage, symbolique, esthétique...) attribuées aux paysages. Il s'agit donc davantage de systèmes de valeurs plutôt que de valeurs isolées : elles sont interdépendantes dans les représentations sociales que les sociétés se font du paysage.

- a) **Les valeurs esthétiques anciennes** : les rapports des sociétés à la nature ont permis d'élaborer des modèles paysagers :

---

<sup>2</sup> Louis LAVELLE, *Traité des valeurs*, Tome I, Théorie générale de la valeur, 196 PUF, 1951 ; Tome II, Le système des différentes valeurs, PUF, 1955

1. Le **modèle pastoral ou bucolique** est né dans la préhistoire, théorisé lors de l'Antiquité (Virgile), puis dans la Bible (cantique de David : « L'Éternel est mon berger, il me conduit vers de verts pâturages... »<sup>3</sup>), a été réactivé au Moyen Âge et à la Renaissance. Il est encore en vigueur aujourd'hui à travers la prairie de la biodiversité). La peinture a consacré de multiples œuvres à la pastorale comme les Très Riches Heures du Duc de Berry au 15<sup>ème</sup> siècle, Pieter Brueghel (1565), ou de nombreux peintres du 19<sup>ème</sup> siècle, etc.
2. Le **modèle du pays de cocagne**, qui correspond au pays de l'abondance des fruits de la nature, en vigueur encore dans les jardins familiaux et ouvriers. Le peintre Archimboldo a représenté le pays de cocagne dans ses fameuses œuvres simulant des personnages confectionnés à l'aide de fruits, de légumes, de poissons, etc.
3. Le **modèle paysager du sublime** (défini par Emmanuel Kant au 18<sup>ème</sup> siècle<sup>4</sup>) consacre la fin de la peur de la nature (« sublimer sa peur »), qui accompagne la perte du sens religieux du paysage (le paysage n'est plus la Création de Dieu), il devient un objet de science (théologie scientifique puis science rationnelle), l'homme se sentant plus fort que la nature : l'invention de la machine à vapeur exprime parfaitement ce sublime, qui consiste à comprimer la vapeur d'eau et augmenter la force acquise par les lois de la thermodynamique. La peinture a également représenté le modèle du sublime, comme Gustave Doré (l'ascension du Mont Cervin, 19<sup>ème</sup> siècle), l'avalanche de Louthembourg (19<sup>ème</sup> siècle), ou le tableau de William Turner « Rain, Speed and Train » de 1844.
4. Le modèle paysager du **pittoresque**, qui signifie digne d'être peint, est devenu le versant affadi du sublime s'attache aux sites charmants qui émeuvent les premiers touristes (l'aristocratie et la bourgeoisie riches ; le Grand Tour). Le genre pittoresque a eu un succès considérable en Europe et dans le reste du monde au 19<sup>ème</sup> siècle, alimentant l'industrie touristique et sélectionnant certains sites qui émouvaient les classes riches qui pouvaient voyager grâce à leurs moyens permis par l'économie libérale. D'innombrables représentations de sites pittoresques ont été dessinées ou gravées pendant le 19<sup>ème</sup> siècle s'accompagnant souvent de scènes de pratiques rurales traditionnelles ou de personnages en vêtements régionaux.

#### b) Les valeurs esthétiques actuelles

Toutes les anciennes valeurs ont subsisté tout en se recomposant ; par exemple le modèle pastoral est devenu une valeur esthétique chère aux écologistes qui défendent la prairie pour sa biodiversité face aux cultures annuelles comme le maïs. S'y sont ajoutés de nouveaux modèles c'est-à-dire :

- 1) Le pittoresque écologique qui est symptomatique du cadre paysager dans lequel se déroule des scènes de la vie sauvage, consacrant la loi de la nature qui est éternelle, mais impitoyable ; il s'agit en particulier des films animaliers (le lion mange la gazelle dans un paysage merveilleux), des parcs naturels, des réserves, ...
- 2) Le pittoresque ethnologique qui représente souvent les ethnies en voie de disparition dans leur paysage (reportages pour la télévision), comme les Papous, les Masaïs, les Inuits, etc.

---

<sup>3</sup> Psaume 23, Cantique de David : « L'Éternel est mon berger : je ne manquerai de rien. Il me fait reposer dans de verts pâturages, Il me dirige près des eaux paisibles. Il restaure mon âme, Il me conduit dans les sentiers de la justice, A cause de son nom. »

<sup>4</sup> Kant Emmanuel, 1790, Critique de la faculté de juger.

- 3) Le sublime émotionnel : ce sont des paysages grandioses qui sont devenus des lieux d'exploits sportifs (parapente, escalade à mains nues, saut à l'élastique, etc. ...).
- 4) Le paysage quotidien : il est désormais officialisé et institutionnalisé par la Convention Européenne du Paysage.

### **c) Valeurs et sentiments**

Il faut distinguer une valeur morale, c'est-à-dire le paysage comme œuvre collective ou bien d'intérêt général des sentiments éprouvés devant un paysage : comme la joie (de contempler l'œuvre commune), la rage (de voir un paysage dégradé), la peur (devant un paysage de gouffre ou de montagne abrupte, devant un ciel d'orage...), la nostalgie (un paysage qui fait surgir le souvenir d'un moment heureux), ou la tristesse (un paysage qui fait surgir le souvenir d'un moment malheureux), la mélancolie, etc. ...

Les sentiments sont bien décrits dans la littérature, peu dans les documents consacrés au paysage. Valeurs ou sentiments, que choisir ? Les valeurs peuvent être individuelles ou collectives, mais il est impossible d'utiliser ce qui est strictement individuel, car on ne peut fonder une démarche d'action sur un sentiment individuel, il faut donc en rester au collectif. Les sentiments sont le plus souvent individuels et il est difficile de les utiliser pour rendre compte des sensibilités collectives. On ne peut qu'en rester donc au collectif, par exemple une joie collective, une colère collective.

## **II. Le prix d'un paysage**

Le prix d'un paysage serait l'affaire des économistes ? Et pourquoi pas l'affaire des citoyens aussi ? Les économistes s'occupent des affaires des citoyens, mais c'est trop sérieux pour les laisser faire seuls. Les théories des économistes reposent le plus souvent sur les préférences, trop simplistes, les sociétés ne raisonnant pas en termes de préférences, mais selon les représentations qu'elles se font d'un objet comme le paysage. Tout paysage est le résultat des effets des activités économiques sur le milieu naturel inerte et biologique tout changement intervenant dans les activités se traduit par des dynamiques des paysages ; les dynamiques des paysages se traduisent par des évolutions et des tendances à moyen ou long terme. Ces dynamiques revêtent une importance considérable pour évaluer les effets des variations de l'économie sur les paysages.

### **a) Un exemple caractéristique**

L'Angleterre des enclosures est un exemple très significatif de la relation entre économie et paysage avec la réalisation des enclosures privées qui apparaissent au 13<sup>ème</sup> siècle, sous la pression des Lords qui cherchent à privatiser les « commons », terres collectives des petits paysans. Ceux-ci sont le plus souvent chassés de leur terre commune pendant que les Lords s'emparent des terres pour promouvoir l'élevage bovin ou ovin. Les enclosures sont systématisées de 1750 à 1850 (Parliamentary Enclosures Acts), avec l'objectif de passer de la production céréalière à la production animale (bovins, ovins).

Les moyens politiques résident dans l'instauration de la propriété individuelle du sol de manière à contrôler les animaux et produire de l'herbe, d'abord naturelle, facilitée en climat humide et tempéré ; puis artificielle (révolution fourragère, culture des graminées et légumineuses). Il s'agit d'un changement radical de paysages qui passent des champs ouverts (openfields) au bocage (prairies closes), par plantation de haies, d'abord d'aubépines, puis de chênes et la création de vastes domaines producteurs de viande bovine et ovine, avec un exode massif des paysans et ouvriers agricoles vers les villes. C'est là qu'ils deviennent ouvriers dans les mines et les usines d'acier ou de textiles. Ce

nouveau système alimente le marché (d'où Adam Smith a extrait ses théories, 1776, Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, Livre III, De la marche différente et des progrès de l'opulence chez différentes nations et sur lequel Karl Marx a construit ses théories du capital). D'ailleurs les cités ouvrières et les usines sont considérées comme sublimes par les poètes anglais de l'époque, en raison du bruit des machines, de la fumée, du gigantisme des installations industrielles.

## **b) Evaluer le prix du paysage**

Comme nous l'avons annoncé, la question du prix du paysage est un objectif de l'économie des aménités qui cherche à donner un prix monétaire au paysage. Il s'agit de revenir ici sur la question du bien-être et de l'économie, sachant que l'économie a utilisé le bien-être qu'elle a assimilé au PIB (Produit Intérieur Brut) ou au PIN (Produit Intérieur Net). Il faut rappeler aussi que le bien-être, l'un des objectifs de la Convention Européenne du Paysage fait partie des paramètres des méthodes des économistes et que les dynamiques des paysages, productrices de bien-être ou de mal-être, produisent des paysages de bien-être ou de mal-être, selon leurs orientations<sup>5</sup>.

### **1) Paysages européens contemporains : bien-être ou mal-être ?**

Il est indéniable que le niveau de vie des Européens et de nombreux peuples du monde a connu une élévation considérable, en raison de la production des biens de consommation et de l'accès au confort, aux loisirs, à la culture. Mais en même temps, ces changements ont entraîné des Inégalité spatiales entre les pays, aboutissant à des régions défavorisées et régions riches (processus accentué par la crise), à l'étalement urbain et la déprise sociale et agricole, à l'accentuation des disparités sociales et à des tendances à la concentration (économies d'échelle) qui élimine les petites activités économiques (économies vivrières paysannes ou artisanales). Ceci s'est traduit dans le paysage par un plus grand parcellaire, de grandes forêts, des autoroutes, des supermarchés, les aéroports « hube », etc., c'est-à-dire le gigantisme, et la disparition de tous les éléments isolés qui favorisent la biodiversité. La société se sent elle mieux ? Ou plus mal ? Telle est une question posée à l'économie.

### **2) Rappel rapide des diverses méthodes des économistes**

L'économie classique s'est engagée dans des méthodes de mesure de la qualité de la vie (Joseph Stiglitz<sup>6</sup>) : on y distingue notamment la valeur quantitative de la valeur qualitative ; les approches conceptuelles de la qualité de la vie reposent sur le bien-être subjectif, les capacités élémentaires (accès aux biens matériels), ou complexes (accès à éducation), les allocations équitables (divers aspects non monétaires de la qualité de vie). Les caractéristiques de la qualité de la vie concernent la santé, l'éducation, les activités personnelles, la représentation politique et gouvernance, les liens sociaux, les conditions environnementales, l'insécurité. Le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz souligne cependant que **les mesures classiques, basées sur le marché, du revenu, de la richesse et de la consommation sont insuffisantes pour évaluer le bien-être humain. Elles doivent être complétées par des indicateurs non monétaires de la qualité de la vie.**

L'économie des aménités s'est engagée dans la construction d'indicateurs économiques du développement durable mais en tenant un raisonnement à l'échelle globale (planétaire), continentale ou nationale, mais peu locale, des tableaux de bord ou batteries d'indicateurs de soutenabilité, des indices composites (soutenabilité environnementale, performance environnementale...), l'indice de bien-être économique *soutenable* (Nordhaus et Tobin), qui repose sur l'estimation de la richesse publique et privée totale comprenant : capital reproductible, non reproductible (terres par ex), capital

<sup>5</sup> Voir rapport Bien-être individuel et social et paysage, atelier de la Convention Européenne du Paysage 2003, Strasbourg.

<sup>6</sup> Prix Nobel d'économie.

éducatif), capital santé, déduction faite du coût estimé des pollutions de l'eau, de l'air et sonore + disparition zones humides, terres agricoles et forêts primaires, + dommages issus du CO2 et de la dégradation de la couche d'ozone. A également été proposée l'empreinte écologique, qui mesure la part de la capacité de régénération de la biosphère absorbée par les activités humaines (consommation), en calculant les surfaces de terre et d'eau biologiquement productives qui sont nécessaires à une population donnée pour maintenir indéfiniment son rythme de consommation (indice très critiqué).

### 3) Les méthodes d'évaluation socio-économiques des paysages

Elles reposent le plus souvent sur les préférences qui simplifient le fonctionnement des motivations des individus alors que les représentations sociales des paysages sont bien plus complexes. Diverses méthodes existent, mais leurs applications au paysage sont plutôt rares : de nombreuses expériences peu convaincantes qui ne tiennent pas compte des avancées des sciences sociales sur la connaissance des représentations sociales des paysages, la méthode du consentement à payer ou méthode d'évaluation contingente ou encore la méthode des coûts de transport qui aboutissent à des résultats parfois aberrants comme des fortes différences de coût de transport accepté dans un circuit touristique (enquête sur place : 51 Euros et enquête téléphonique : 9,50 Euros). Il a cependant existé un Consortium d'économie Européen du Paysage, financé par le programme « Paysage et développement durable » qui n'a pas vraiment convaincu.

### 4) Peut-il exister une économie du paysage ?

Quel point de vue adopter ? L'économie des aménités part du point de vue de l'économie, et en tire des conclusions sur le bien-être ou le mal-être et leurs implications territoriales et environnementales. Une autre voie est possible : il s'agit alors de **partir du point de vue du paysage et du bien-être ou du mal-être qu'ils procurent et d'en tirer des conclusions sur l'économie, c'est-à-dire penser l'économie au service de la société et non l'inverse, repenser les approches économiques du paysage.**

En partant du postulat que le paysage est un produit de l'économie ; on peut en effet repartir du paysage et faire le bilan économique de ses dynamiques (par exemple par secteur d'activité) :

- Une dynamique économique se traduit par une dynamique paysagère
- On peut faire le bilan en termes d'emplois créés ou détruits par cette dynamique ou en termes de richesse produite exportée ou de richesse importée
- Puis confronter les résultats avec la dynamique du paysage
- Et évaluer par enquêtes le bien-être ou le mal-être éprouvés par les populations dans ces dynamiques

C'est cette approche qui est mise en œuvre dans un projet en cours dans la vallée de la Loire (équipe interdisciplinaire de géographes, agronomes, économistes hétérodoxes, sociologues, paysagistes...).

### Conclusion

La trajectoire sémantique parcourue par le terme paysage révèle un processus d'accumulation de significations et en même temps de détournements de sens par ceux qui y ont vu un moyen d'asseoir leur pouvoir sur les territoires. La crise actuelle, qui est profonde et touche à la fois le domaine de

l'écologie et celui de l'économie et du politique, interroge doublement sur le sens que prend le paysage aujourd'hui.

Tout d'abord, la crise politique et les risques encourus par le régime de la démocratie trouve peut-être une issue dans les expériences nombreuses collectives de la société civile dans la participation des populations à la décision politique d'aménagement du territoire, comme le recommande la Convention Européenne du Paysage<sup>7</sup>. On pourrait alors dire qu'après un détournement du sens premier du paysage, qui alliait le pays, la communauté qui y vit et son mode de gouvernance, en l'occurrence le droit coutumier, le paysage qui était devenu une préoccupation de l'élite esthétisante est revenu plus proche du citoyen « ordinaire » qui, avec l'aide de scientifiques ou de praticiens, cherche à retrouver une forme de pouvoir sur son cadre de vie.

Mais en même temps, ces expériences de « démocratie participative » qui ne peuvent s'exprimer qu'à l'échelle locale, se confrontent fortement aux processus de transformation liés à la globalisation et aux intérêts de grands groupes financiers ou d'entreprises multinationales. L'échelle locale des expériences de participation est bien souvent un refuge contre la mondialisation et les acteurs qui tentent de reprendre une forme de pouvoir sont souvent démunis face à la puissance de ces grands lobbies qui détiennent le pouvoir économique, financier et par là même, le pouvoir politique. L'innovation paysagère passera par l'établissement de réseaux entre les acteurs de la société civile qui, en échangeant leurs expériences et les leçons que l'on peut en tirer, pourront peut-être à redonner au paysage un sens proche de leur préoccupation, améliorer leur cadre de vie et en garder la maîtrise pour l'avenir.

## **Bibliographie**

Colin Price : *Landscape Economics*, 1978.

Etude du CGDD sur les services rendus par les zones humides dans le PNR Cotentin et Bessin.

Joseph Stiglitz, Amartya SEN et Jean-Paul Fitoussi, 2008, Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social.

Kant Emmanuel, 1790, Critique de la faculté de juger.

Lavelle Louis, *Traité des valeurs*, Tome I, Théorie générale de la valeur, 196 PUF, 1951 ; Tome II, Le système des différentes valeurs, PUF, 1955

Luginbühl Yves, 2012, La mise en scène du monde, Construction du paysage européen, Editions CNRS, Paris, 430 pages.

Luginbühl Yves, 2003, Rapport Bien-être individuel et social et paysage, atelier de la Convention Européenne du Paysage, Strasbourg.

Luginbühl Yves, 2001, Paysage modèle et modèles de paysages, in L'environnement, question sociale, Editions Odile Jacob, pp 49-56.

Malraux André, *Les voix du silence*, Editions Gallimard, 1951, p. 631

Olwig Kenneth Robert, 2002, *Landscape, Nature and the body politic, from britain's renaissance to America's new world*, the University of Wisconsin Press, Madison, 300 pages.

---

<sup>7</sup> Voir notamment : Luginbühl Yves, 2012, La mise en scène du monde, Construction du paysage européen, Editions CNRS, Paris, 430 pages et Olwig Kenneth Robert, 2002, *Landscape, Nature and the body politic, from britain's renaissance to America's new world*, the University of Wisconsin Press, Madison, 300 pages.



Raja Chakir AgroParis-Tech : analyse Coût-Bénéfice : Effet du changement climatique sur la valeur des propriétés ; la hausse du niveau des mers peut faire diminuer de 50% la valeur d'une propriété côtière ;

VAROTTO Mauro, VISENTIN Ludovico Fabrizio, 2008, Comitati locali e criticità ambientali in Veneto. L'evoluzione del fenomeno negli ultimi 10 anni, A.R.S. n°116 gennaio/marzo 2008.